

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Le préfet de Tarn-et-Garonne communique :

**Plan de prévention de bruit dans l'environnement (PPBE) de l'ETAT :
DONNEZ VOTRE AVIS**



L'Etat met à jour son Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement ([PPBE](#)). Ses objectifs sont d'éviter, prévenir et réduire, dans la mesure du possible, les effets nuisibles du bruit sur la santé humaine et l'environnement.

Ce plan concerne les deux sections d'autoroutes A20 et A62 et la ligne ferroviaire située entre la gare de Montauban et la limite du département de Haute-Garonne.

Il sera mis à la disposition du public pendant deux mois, **du 23 avril au 24 juin 2019 inclus**.

Il est consultable selon deux modalités :

- soit sur le portail internet des services de l'État du Tarn-et-Garonne, à partir de la rubrique « actualités » et sous la rubrique « Politique publique / Environnement / Bruit des infrastructures de transport ».
- soit sous format papier et informatique, aux horaires d'accueil du public à l'accueil de la Direction Départementale des Territoires du Tarn-et-Garonne (DDT), 2 Quai de Verdun à Montauban : lundi, mardi et jeudi 9h-12h/14h-17h – mercredi et vendredi 9h-12h. Un registre papier sera mis à disposition.

Posez des questions, donnez votre avis ou vos observations avant le 24 juin 2019 : par courriel à :
ddt-scr-bpdd@tarn-et-garonne.gouv.fr - **Sujet : Consultation PPBE 82 – échéance 3**

Contact :

Direction départementale des Territoires : 2, quai de Verdun – 82000 MONTAUBAN - tel : 05 63 22 23 24

Contact presse :